

Jessica
LOCATELLI
Maire

Après un peu plus d'un an d'exercice, nous commençons à prendre nos marques. Nous souhaitons intégrer dans notre sillon un maximum d'habitants et c'est chose faite, le frémissement « **participatif** » se fait sentir au sein de la commune. Certains ont donné de leur temps pour de petites ou grandes interventions : que ce soit pour la livraison des repas et du pain pour les écoles pendant les vacances de nos intervenants habituels, la construction de composteurs pour le parc de la Balme, le nettoyage du rocher de Cordet ou des bacs à fleurs, les élections et bien d'autres encore, vous avez été nombreux à vous mobiliser.

Un grand merci à tous.

L'air du temps

Sommaire

Nettoyage du lavoir

C'était le mois dernier **2**

- Club de la Doulouche
- Concours
- Réunion publique
- Élections des 20 et 27 juin
- Les décisions du conseil

Le point sur... **4**

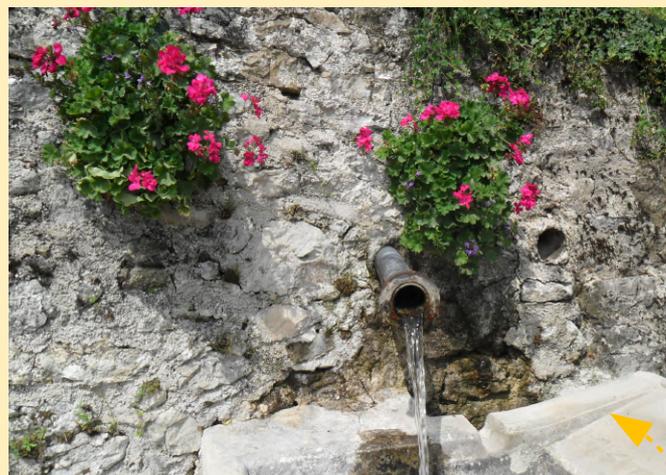
- Signalétique pédagogique
- Parc J. Serratrice
- Une vision du tourisme

Com' com' **6**

- Conseil communautaire
- Maison de santé

À venir **7**

En bref **8**



Mercredi 23 juin, l'association Rencurel Animation Initiative, Céline et Hélène, assistées de Martine ont nettoyé le lavoir du Bécha. Raclette, karcher, balai, pelle ont redonné vie au bassin et à son entourage. Deux géraniums offerts par le R.A.I. sont venus orner le tout.

n°204
août 2021

Bulletin mensuel de Rencurel
615, rue de la mairie - 38680
RENCUREL
Téléphone : 07 84 38 89 73
@ : contact.rencurel@orange.fr
Dépôt légal : juillet 2021
Directeur de publication :
Rémy Bortolato
Coordination, maquette
& mise en page :
Commission communication
Tirage en 200 exemplaires
sur papier recyclé : 
Publipassion
25, rue du Faubourg Vinay
38160 SAINT-MARCELLIN
Ont contribué à ce numéro :
Nicole Bouet, Martine Locatelli,
Anne Lefèvre, Clélia Dougère,
Christine Bello Glénat, Cyril
Perroteau, Michel Feugier

C'était le mois dernier

Club de la Doulouche



C'est avec un immense plaisir que le Club de la Doulouche s'est retrouvé pour le traditionnel, pique-nique à Petouse. Un après midi inoubliable, avec un soleil magnifique. 34 adhérents ont profité de cette magnifique journée. Michel le président a sorti son accordéon avec son batteur Robert pour quelques notes de musique sur ce site exceptionnel. Tout le monde s'est donné rendez-vous le 10 septembre pour les repas anniversaires au restaurant Cœur des Montagnes.

Michel Feugier

Réunion publique du 16 juillet

Afin de pouvoir (enfin !) rouvrir et exploiter la SCIE, il incombe à la commune de classer le bâtiment en Établissement Recevant du Public. La procédure arrivant bientôt à terme, un choix se présentait à l'équipe municipale : demander un classement en catégorie 4 (possibilité d'accueillir 180 personnes, mais des travaux onéreux à prévoir) ou en catégorie 5 (moins de travaux, mais une capacité d'accueil réduite à 50 personnes pour des activités festives).

Au vu des sommes à engager (66 000 euros pour un classement en catégorie 4, approximativement 35 000 pour une catégorie 5), l'équipe municipale souhaitait informer les habitants et recueillir leur avis. Ce qui a été chose faite, entre autres grâce à la réunion publique du 16 juillet. Plusieurs habitants ne pouvant être présents nous ont également fait part de leurs réflexions par d'autres biais.

Cette consultation a permis au conseil municipal de se conforter dans son avis initial de demander un classement en catégorie 4. Les fonds nécessaires ayant été inscrits au budget voté en mars dernier, plusieurs subventions étant d'ores et déjà assurées, cette décision n'entraînera aucun recours supplémentaire à l'emprunt.



Concours de fleurissement

Cette première édition du concours de fleurissement a mis en valeur les talents de jardinage et la créativité des concurrents.

Suite aux votes qui se sont tenus le samedi 10 juillet, les gagnantes sont Félicie et Laïla (photo), en deuxième position nous avons Danièle et Hélène, et sur la troisième marche du podium : Suzanne, Cyril, Lou et Néo.

La municipalité remercie tous les concurrents pour leur participation et pour leur contribution à l'embellissement de notre commune.

Bilan des élections des 20 et 27 juin

Les dimanches 20 et 27 juin dernier, nous étions appelés à voter pour élire les élus départementaux et régionaux. À l'image de la tendance nationale, les Rencurellois se sont majoritairement abstenus : sur les 277 inscrits, 117 électeurs sont venus voter au premier tour, 122 au second.

Ont été élus, au second tour, dans notre canton : Mme Imen de Smedt et M. Bernard Perazio ; dans notre région : M. Laurent Wauquiez.

Élections régionales

	1 ^{er} tour	2 nd tour
Mme Sheila Gill	2	
Mme Fabien Grebert	21	59
Mme Chantal Gomez	3	
M. Bruno Bonnell	10	
Mme Najat Vallaud-Belkacem	19	
M. Laurent Wauquiez	41	54
M. Farid Omeir (nous n'avions pas de bulletins à ce nom)		
Mme Cécile Cukierman	5	
M. Andréa Kotarac	9	7
Mme Brigitte Briel et M. Christophe Gherinu	42	43
Mme Véronique Arrue et M. Sylvain Gaudineau	14	
Mme Imen de Smedt et M. Bernard Perazio	60	76

Élections départementales

- **Règlement intérieur de la bibliothèque** – Après lecture, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** – La loi ALUR publiée le 26 mars 2014 confirme l'échelon intercommunal pour l'élaboration des PLU. Elle prévoit également le transfert automatique du PLUI à l'échelon intercommunal au 1^{er} janvier 2021. Cependant, dans le contexte de la crise sanitaire, le gouvernement a décidé de reporter cette date au 1^{er} juillet 2021 sauf si dans les 3 mois qui précèdent cette échéance au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'intercommunalité s'y opposent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour, décide de transférer la compétence PLUI à la communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.
- **Admission en non-valeur** – Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur l'état proposé par la Trésorerie d'un montant de 321,16 €.
- **Inscription au réseau des ENS** – Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le département de l'Isère pour l'inscription du site de Cordet au réseau des Espaces Naturels Sensibles.
- **Convention** – Signature d'une convention avec l'association "Bonding Elastic" pour deux ateliers pédagogiques les 29 et 30 juillet 2021, in situ dans le vallon des Écouges, et une journée thématique mettant à l'honneur la forêt, à l'automne 2021. La commune de Rencurel s'engage à mettre à disposition de l'association pour la réalisation des interventions les espaces municipaux, ainsi que le matériel technique et le personnel technique nécessaire. La commune s'engage également à communiquer sur la journée finale de restitution.



Columbarium ?

L'équipe municipale envisage la création d'un columbarium dans le cimetière. Qu'en pensez-vous ? Que vous soyez foncièrement pour ou farouchement contre, n'hésitez pas à manifester votre avis auprès des conseillers.

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur le site internet de Rencurel : www.rencurel-vercors.fr

Conseil municipal du 10 juin 2021

- **Convention pour la location du centre des Coulmes avec Vacances Léo Lagrange** – Après avoir entendu le projet et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise madame le maire à signer la convention de gestion avec Vacances Léo Lagrange.
- **Travaux salle intergénérationnelle et bâtiment de la SCIE** – Madame le maire rappelle le dossier de mise en conformité ERP total du bâtiment de la SCIE et informe le conseil municipal que le dossier a été envoyé à la DDT et au SDIS pour instruction. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Bellier Benistand d'un montant de 10 184,00 € HT et autorise madame le maire à solliciter l'attribution d'une subvention DSIL auprès de la Préfecture.
- **Achat de deux panneaux d'affichage** – Madame le maire informe le conseil des devis obtenus pour l'achat de deux panneaux d'affichage destinés à remplacer les présentoirs plastifiés du panneau extérieur jouxtant la mairie. Le conseil décide d'accepter le devis de Comat et Valco pour un montant total HT de 362.98 €.
- **Modification de la régie du bâtiment d'accueil** –
- **Convention avec l'association du « Marché de la Bourne »** – lecture et acceptation de la convention avec l'association du « Marché de la Bourne » dont le but est l'organisation d'un marché régulier sur la commune, à la Balme de Rencurel. Le marché aura lieu tous les samedis de 9h à 12h30. En cas d'enneigement du parking et/ou des parcelles habituellement utilisées, le marché ne sera pas autorisé. L'association s'engage à payer à la mairie le montant fixé des emplacements soit 1 euro par emplacement d'exposant et par jour de marché.
- **Statuts de l'intercommunalité** – La SMVIC, dans le but, entre autres, de faire aboutir son projet de "Maison de santé", souhaite procéder à une actualisation de ses statuts. Le conseil municipal, après délibération, approuve cette démarche et donne son accord.
- **Journées du patrimoine** – Information est donnée sur l'organisation des journées du patrimoine 2021 avec lecture de différents devis.
- **Lavoir du Bécha** – Autorisation est donnée à l'association RAI de nettoyer et embellir le bassin. Les élus les remercient.

Signalétique pédagogique

La municipalité a mis en place, aux abords des chemins les plus fréquentés, une affiche rappelant les "bonnes" pratiques en matière de randonnée, à savoir : tenir son chien en laisse à proximité des troupeaux, respecter les clôtures et les barrières, ne pas jeter ses déchets dans la nature, ne pas fouler les prés et les champs et ne pas ramasser les fruits et les légumes. Ne soyez donc pas surpris d'en croiser une lors de votre prochaine promenade !

BONNE BALADE

ET MERCI DE RESPECTER LA CAMPAGNE !!!!



TENIR SON CHIEN EN LAISSE A PROXIMITÉ DES TROUPEAUX
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.



RESPECTER LES CLOTURES ET BARRIÈRES
Pour empêcher les animaux de s'échapper



NE PAS JETER DE DÉCHETS DANS LA NATURE
Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. L'abandon de déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques



NE PAS FOULER LES PRÉS ET LES CHAMPS
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.



NE PAS CUEILLIR LES FRUITS ET LES LÉGUMES
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes

Bilan de la consultation concernant les aménagements du parc de la Balme

Rappelez-vous, au début de l'été, nous vous avons invités à vous exprimer au sujet des futurs aménagements imaginés pour le parc de la Balme. Nous y avons placé un affichage expliquant chacune des possibilités envisagées, ainsi qu'une urne et différents feuillets vierges de réponse à votre intention.

Vous avez été 37 à nous répondre par ce biais. Dans l'ensemble vous avez validé l'ensemble des équipements nouveaux que nous proposons tout en soulignant l'importance de ne pas dénaturer l'espace du parc par des remblais excessifs. Voici en résumé ce qui ressort de notre sondage :

- vous approuvez le jardin d'expérimentation végétal et pédagogique prévu dans l'aire de jeux pour enfants ;
 - vous souhaitez que les berges de la Doulouche et de la Bourne demeurent telles quelles, mais que l'accès à la Doulouche soit sécurisé ;
 - vous approuvez la création d'un coin repas avec barbecue ;
 - vous validez l'idée d'un parking supplémentaire, dans la mesure où ce projet serait possible financièrement ;
 - enfin, vous approuvez le fait de repeindre la rambarde en bois qui longe la rivière.
- À nous de jouer maintenant !

L'ABC du bac

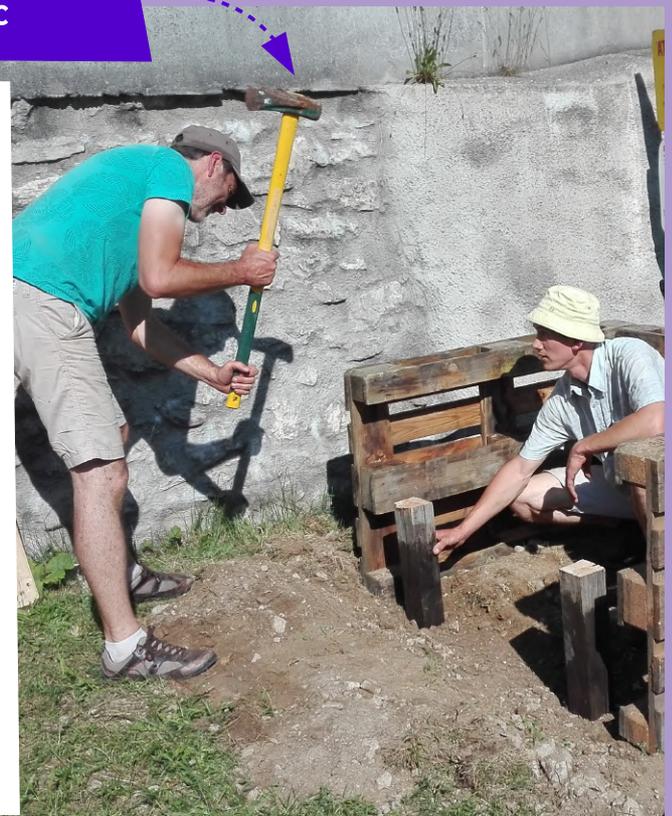
C'est par un beau dimanche ensoleillé qu'à l'initiative de quelques habitants, trois bénévoles se sont attelés à la construction d'un site de compostage à la Balme de Rencurel. Munis de planches, clous, marteaux et autres visseuses, ils ont monté le premier bac d'une série de trois.

Quand le site sera terminé, il y aura trois bacs. Un premier pour y stocker la matière sèche indispensable au bon déroulement du processus, un deuxième pour recueillir les bio-déchets des utilisateurs et un troisième pour la maturation du compost en attente de récolte.

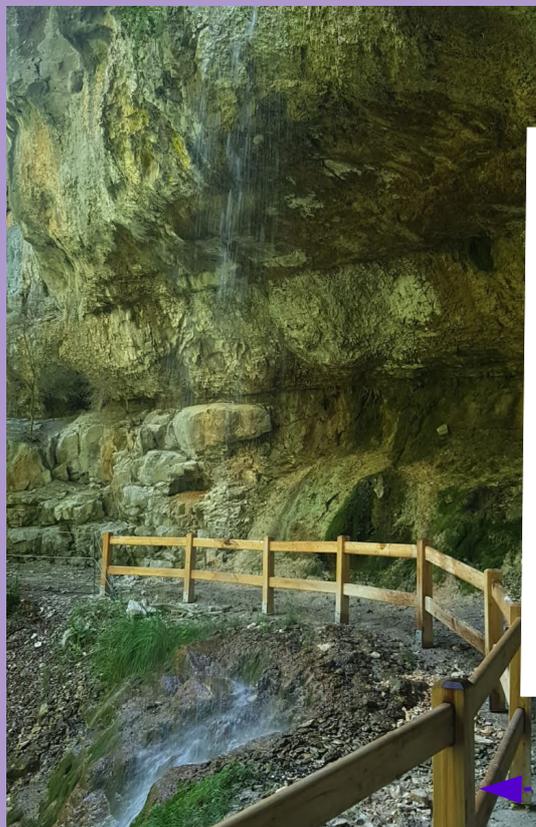
Mais un site de compostage, pourquoi faire ? Épluchures, fleurs fanées, marc de café et autres coquilles d'œufs sont des bio-déchets qui représentent 30% des ordures ménagères. Grâce au compostage, les poubelles diminuées d'un tiers, réduisent le poids des transports et donc des émissions de CO².

Un site de compostage bien utilisé produit en 9 mois 1 M³ de compost, bénéfique pour les plantes, les fruits et les légumes. C'est donc un cercle vertueux local.

À l'issue de son installation, l'équipe municipale devrait organiser une inauguration festive pour présenter le site et inciter les habitants de la Balme à s'approprier ce mode de traitement des bio-déchets.



Il y a un an, nous avons interrogé les acteurs touristiques et les habitants sur leur vision du tourisme pour Rencurel. Aujourd'hui, les élus locaux ont envie de porter haut et fort les valeurs dont les habitants et les partenaires touristiques sont si fiers : un tourisme recentré sur l'identité de ses habitants, de son patrimoine naturel et historique, de vraies richesses par leur singularité. La volonté est confirmée : nous souhaitons nous inscrire dans un tourisme durable, respectueux d'une nature à taille humaine, en continuant de développer et de promouvoir les activités existantes, de pouvoir proposer une pluralité d'activité à découvrir en toutes saisons.



Au fil de la Bourne

Le sentier *Au fil de la Bourne*, dont l'ouverture officielle au public est prévue pour le printemps 2022, entame sa dernière phase de travaux. Le report d'ouverture « officielle » permettra notamment de sécuriser et d'accueillir les randonneurs pédestres dans les meilleures conditions. Ce sentier de 32 kms entre St Nazaire et la Balme de Rencurel naviguera au fil de l'eau entre passerelle, point de vue dominant sur les gorges de la Bourne, et même sous une cascade.



Un coup de neuf pour le refuge du Serre du Sâtre

Le refuge non gardé du Serre du Sâtre fait partie d'un projet de rénovation dans le plan *Abri et Cabane* engagé avec le Parc Naturel Régional du Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, et le concours financier de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les travaux débutés en juin termineront à la fin de l'été et auront pour objectif d'assurer une sécurité et un confort minimum aux usagers de l'abri (couverture du toit, réfection des lits, mobiliers intérieurs et aménagements extérieurs) et permettra d'assurer un rôle touristique dans le secteur des Coulmes.



Un comité de site pour les Coulmes ?

Le 12 juillet dernier, l'ONF et la SMVIC dans le cadre d'une étude « schéma d'accueil du public » pour le massif des Coulmes a réuni de nombreux acteurs du massif afin de partager et de se projeter sur l'organisation du public au regard des attentes des usagers et des acteurs locaux. Il en ressort d'ores et déjà que les partenaires présents souhaitent conserver l'esprit naturel des Coulmes. Une prochaine rencontre aura lieu à l'automne pour continuer l'étude avec, pourquoi pas, l'idée lancée par les élus de Rencurel de créer un comité de site "Coulmes".

Et vous, quelles seraient vos attentes pour le massif des Coulmes ?

- **Convention de coopération** – Signature d'une convention avec la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de mobilité.
- **Contrat de Relance et de Transition Écologique** – Le CRTE a pour vocation d'accompagner les projets du territoire dans le cadre de la relance. Il est conclu pour la période 2020-2026, en s'appuyant sur le projet de territoire du mandat actuel et peut se projeter à 10, 20, 30 ans. De plus, il bénéficie des crédits du « Plan de relance » dont il incarne la déclinaison territoriale. Considérant que plusieurs projets ont d'ores et déjà été signalés comme pouvant s'inscrire dans le CRTE, un travail d'identification des projets compatibles sera initié par les services communautaires.
- **Remboursement de frais** – Les élus peuvent prétendre au remboursement des frais qu'ils ont engagés lors de l'exécution d'un mandat spécial, sur présentation des pièces justificatives.
- **Transaction avec l'Entreprise FROMECA** – L'intercommunalité avait donné son accord, dans un courrier du 3 juillet 2020, pour une rétrocession, à l'entreprise FROMECA, d'un terrain d'environ 3 500 m² jouxtant son site de la ZAE de Clairivaux (Saint-Just-de-Claix), moyennant le prix de 23 € HT/m². Il est depuis apparu que l'importance de l'emprise des terrains alentours (58 371 m²) nécessitera pour leur aménagement futur et leur commercialisation de prévoir un nouvel accès par la Rue de l'Agriculture. Par ailleurs, la commune projette de prolonger cette voie en vue de rejoindre la rue de Valensole pour desservir de façon plus directe et sécurisée le quartier « Chirouze ». C'est ce qui a conduit la communauté de communes à retirer sa proposition, ce que l'entreprise a accepté à la condition d'être indemnisée partiellement du préjudice en résultant. Il est ainsi proposé que l'intercommunalité verse la somme de 35 000 € à l'entreprise FROMECA, protocole par lequel cette dernière accepte de renoncer à toute action en justice.
- **Cession d'un terrain à bâtir** – Dans le cadre de son développement la société CARNIEL-SONAPLAST réalise des travaux d'extension sur son bâtiment situé dans la ZAE de Clairivaux. Cet agrandissement conduit à la suppression des places de parking qui doivent être retrouvées en proximité immédiate. C'est ainsi que l'entreprise s'est rapprochée de la Communauté de commune en vue d'acquérir un tènement de 3 000 m² environ rue de Teire. Le prix convenu est de 23 € HT/m². S'ajouteront les droits, taxes et frais ainsi que 50% des frais de bornage et de division parcellaire en cours.
- **Cession d'un terrain à bâtir** – Une même démarche a motivé les entreprises voisines, RACINES Restobois / Ecoobois et l'EUURL Gaël RONQUES à vouloir acquérir conjointement l'autre partie du tènement foncier situé rue de Teire (2 000 m²). Le prix convenu est cette fois-ci de 22 € HT/m² auquel s'ajouteront les droits, taxes et frais ainsi que 50% des frais de bornage s'il y a lieu et de division parcellaire en cours.
- **Cession d'un terrain à bâtir** – Même sujet : l'entreprise « l'Atelier Miel de Delphine » souhaite acquérir une tènement de 1 625 m² rue des Tuileries, jouxtant ses locaux de la ZAE de Clairivaux. Le prix convenu est de 23 € HT/m² auquel s'ajouteront les droits, taxes et frais ainsi que 50% des frais de bornage s'il y a lieu et de division parcellaire en cours.
- **Sentier « Au fil de la Bourne »** – Démarré en 2015, ce projet a connu une augmentation importante des coûts de réalisation, due à l'inflation (45 000 € sur la période), la nécessité de travaux de sécurisation (190 000 € avec la maîtrise d'œuvre) et de renfort d'une passerelle existante (269 000 €). L'ensemble mène à un coût de projet de 1 232 804 €. Au vu de cette augmentation il est proposé de demander une aide de 400 000 € à l'Europe et d'acter un nouveau plan de financement.
- **Information des décisions prises par le bureau exécutif & information des décisions prises par le président et les vice-présidents** –

Maison de santé de Pont-en-Royans

Lors de notre dernière rétrospective des décisions du conseil communautaire, nous vous informions de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, 15 rue du 19 mars 1962 à Pont-en-Royans.

Ce projet est en train d'être concrétisé. En attendant de pouvoir vous y faire soigner, voici à quoi les nouveaux bâtiments devraient ressembler une fois réhabilités :





EDF Vercorsman, le triathlon du Vercors

Nous vous en parlions dans l'édition de juin dernier : la compétition de l'EDF Vercorsman sera de retour à Rencurel le **dimanche 29 août 2021**. Comme l'an passé, notre commune accueillera une bonne partie du circuit de vélo (121 km en tout !) : après la Balme (en fin de matinée pour les plus rapides), les coureurs prendront la direction de Romeyère. Au Col, le tracé partira sur la gauche en direction du Mont Noir : ça sera la partie finale de cette montée avec les cinq derniers kilomètres à 7% de moyenne. Venez nombreux pour encourager les sportifs ! Renseignez-vous sur www.vercorsman.com

Déchèterie mobile

À venir

La déchèterie mobile sera de passage sur le parking du col de Romeyère le **samedi 7 août** et le mardi 21 septembre, de 10h30 à 12h30 et de 13h à 16h.

ENS des Rimets

Plusieurs rendez-vous sont au programme :

- **Flore et insectes des Rimets**, dimanche 1^{er} août 2021 de 14h à 16h30.
- Reconstitution de la **Balade théâtrale** animée par la compagnie Culture caillou, vendredi 20 août 2021 de 18h à 20h et samedi 21 août 2021 de 16h à 18h.
- **Soirée astronomie** le jeudi 26 août 2021 de 20h à 23h.

Port du masque obligatoire. Animations gratuites sur inscription auprès de l'office de tourisme : www.tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Bazar de Saint-Martin

Concours de pétanque

La Balme de Rencurel

CONCOURS DE PÉTANQUE



INSCRIPTIONS à 10H

10€ la doublette

Début concours 10 h 30

BUVETTE - SNACK (plateau repas)

DIMANCHE 15 AOUT

Organisé par Rencurel Animation Initiative

Recherche " dog-sitter " pour Pin-up

Bonjour à tous.

Je cherche, à partir de septembre, une personne qui aime les chiens, aime marcher, et qui à un terrain (clôturé si possible) pour garder ma chienne PIN UP, border collie de presque 2 ans.

Pin-up est une petite chienne sympa, un peu craintive, qui aime les enfants et jouer avec ses semblables. Si vous la gardez chez vous, ce serait tantôt le matin, tantôt l'après midi sauf les mercredis et jeudis où j'aurais besoin de vous toute la journée.

Ou alors, il est possible de venir chez nous pour la sortir.

Il va sans dire que vous serez rémunéré.

Si vous êtes intéressé merci de me contacter :

Mylène Pavot, aux Rimets, 06 79 69 20 71.



Brind'Folly Coiffure ouvre son salon à Rencurel

Depuis 2016, Brind'Folly coiffure, représentée par Nelly Guerin-Locatelli, propose une offre de coiffure à domicile. Depuis le début de l'été, je suis heureuse et fière de pouvoir vous recevoir dans un salon intimiste à Rencurel, hameau de Cordet.

Soucieuse du bien-être, au delà d'une simple remise en beauté, je souhaite vous proposer un réel instant en harmonie avec vous-même. Que vous souhaitiez profiter de ce moment de détente seule ou accompagné, l'espace proposé vous accueille dans une ambiance cocooning avec un fauteuil relaxant, unique sur le Vercors.

Les produits utilisés sont 100% naturels et fabriqués dans la région Lyonnaise, garantissant à vos cheveux un respect qu'ils méritent.

Du lundi au vendredi sur rendez-vous, le samedi est dédié aux événements (maquillage, coiffure)
Téléphone : 06 48 35 62 35

Recensement citoyen, JDC et Service national

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

Déneigement

La commune réalise une étude sur le déneigement. À ce titre elle demande si des personnes, titulaires du permis poids lourd, seraient intéressées pour participer à cette réflexion et intégrer l'équipe de permanence qui pourrait voir le jour l'hiver prochain. Si vous êtes intéressé, faites vous connaître en mairie.

Fermeture de l'agence postale du jeudi 15 au samedi 17 juillet 2021 inclus, et du vendredi 13 au lundi 30 août 2021.

Fermeture du secrétariat de la mairie du lundi 2 août au samedi 21 août 2021 inclus. En cas d'urgence, téléphonez au 07 84 38 97 48.

Sport collectif pour nos enfants

Néo vient de faire une saison de foot à St Romans (club US Roclaix), il devrait resigner l'année prochaine, l'ambiance y est très bonne, l'entraîneur très gentil.

Si vous êtes intéressés pour votre enfants, les U5 (né en 2017) , U6 (né en 2016) , U7 (né en 2015) et U8 (né en 2014) s'entraîneront les mercredis après-midi à partir de mi-septembre 2021. Pour plus de renseignement vous pouvez contacter M. Bruno Faytre bfaytre@hotmail.com

Néo et Cyril se tiennent à votre disposition si vous souhaitez en discuter.

 Cyril Perroteau

Infos pratiques

Horaires de l'agence postale
Du lundi au samedi
De 9h30 à 12h

Horaires de la bibliothèque
Mardi de 17h30 à 18h30
Mercredi de 14h30 à 16h30

La mairie est ouverte
Lundi de 13h30 à 17h
Mardi de 13h30 à 16h
Jeudi de 13h30 à 17h

Secrétariat
615, rue de la mairie
38680 Rencurel
04 76 38 97 48
rencurel.mairie@orange.fr

Conseillers municipaux
07 84 38 89 73
contact.rencurel@orange.fr

Prochain conseil municipal
16 septembre à 19h

Participer à l'air du temps
Demande/livraison d'article → 15 – 08

Le Tichodrome
www.le-tichodrome.fr
04 57 13 69 47

Le marché de la Bourne
Tous les samedis matin
au parc de la Balme de Rencurel